



La Charte éthique GendXXI

Association professionnelle nationale des militaires de la Gendarmerie du XXIème siècle

Préambule -

« GendXXI » s'inscrit dans le prolongement de différents mouvements et de diverses formes d'expression collective des militaires de la gendarmerie nationale française.

Certains ont été centrés sur l'entraide et la solidarité, dès la fin du XIXème siècle, avec la Caisse du Gendarme et, plus tard, « Le Trèfle » puis la fondation « Maison de la Gendarmerie ».

D'autres ont été le fait de retraités de l'arme, avec la FNRG au début du XXème siècle, puis l'UNPRG (d'abord créée par des gendarmes d'active issus notamment de la Résistance) et encore la CFARPG.

D'autres associations ont vu le jour autour de l'institution, dont les « Amis de la Gendarmerie » créés dans les années 1930, puis, à partir des années 2000, l'Adefdromil, l'AAMFG (familles), l'ANORGEND (réservistes) ou encore « gendarmes de coeur ».

L'avènement de l'internet a, enfin, multiplié les forums, blogs et autres et permis l'émergence d'autres structures formelles ou informelles, entre autres : « Forum gendarmes & citoyens » puis « gendcité-gendmonde » et l'association AG&C.

« GendXXI » s'appuie sur les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), en date du 2 octobre 2014, statuant en matière de liberté d'association professionnelle des militaires et ouvrant pour la première fois le droit des militaires d'active de la gendarmerie de s'associer dans un cadre professionnel.

« GendXXI » estime que, sans remettre en cause son importance dans le monde du travail, reconnue constitutionnellement, le syndicalisme *stricto sensu* n'est pas adapté aux missions des forces armées, au service primordial de la nation et des citoyens, en tout temps, tous lieux et toutes circonstances.

Dans le même esprit, elle revendique indépendance et neutralité politique, philosophique et religieuse.

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

Statuts « GendXXI » - version 2016.01.30

En conséquence et sans attendre le cadre juridique spécifique à venir, en application des arrêts de la CEDH, « GendXXI » fixe, par la présente charte éthique, des limites à son action.

Art.1 - En matière d'action collective, « GendXXI » s'interdit :

- toute référence à un quelconque droit de retrait et tout appel à la grève : incompatible avec la permanence des missions des forces armées ;
- tout appel au blocage/filtrage de telle ou telle installation militaire : également incompatible avec la permanence des missions.

Art.2 - En matière d'expression collective sur la voie publique, « GendXXI » s'interdit :

- tout appel à des manifestations, défilés et autres rassemblements en tenue : inadapté pour des forces armées amenées à défiler en tenue, dans d'autres circonstances et dans le cadre du service ;
- tout affichage, « placardage » et mise en place de drapeaux, banderoles ou enseignes de nature « revendicative » sur les bâtiments et enceintes militaires ou autres édifices, visibles depuis la voie publique : inadapté pour des forces armées en tant qu'il porterait atteinte à leur image au service de la nation.

Art.3 - En matière d'expression collective par la voix de ses dirigeants et représentants, « GendXXI » s'interdit :

- toute critique des décisions politiques et militaires portant décision d'engagement opérationnel ou conduite des opérations des forces armées dans un cadre légal et légitime : inimaginable pour les forces armées. Cet article ne fait pas obstacle aux réflexions critiques « a posteriori » pour tirer à froid les enseignements et les retours d'expérience, évidemment nécessaires ;
- toute critique pouvant affecter le moral, la cohésion, la sécurité ou encore le soutien par les citoyens de troupes déployées en opérations : incompatible avec l'efficacité des forces armées et le lien vital entre l'armée et la nation. Cet article ne fait pas obstacle aux questionnements utiles concernant les équipements, matériels et moyens engagés ou disponibles ;
- tout appel à voter pour / contre, tel parti, homme ou femme politique : incompatible avec la neutralité des forces armées. Cet article ne fait pas obstacle à la critique positive ou négative de projets et programmes politiques portant sur des thèmes couverts par l'objet social de « GendXXI ».

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

Statuts « GendXXI » - version 2016.01.30

- Tout prosélytisme ou toute action de propagande en faveur de mouvements religieux ou philosophiques, incompatible avec la neutralité des forces armées. Cet article ne fait pas obstacle à la critique positive ou négative d'idées ou projets religieux ou philosophiques portant sur des thèmes couverts par l'objet social de « GendXXI »

Art.4 - A l'occasion de l'engagement opérationnel des forces armées sur des théâtres extérieurs, ou intérieurs dans des circonstances graves, définies par les autorités civiles et gouvernementales, sur le plan civil ou militaire (plan rouge, plan Orsec... état d'urgence, état de siège, etc.) « GendXXI » s'oblige à :

- Suspendre toute activité spécifique de ses représentants dans toutes les unités et commandements engagés, de manière à ce qu'ils soient exclusivement mobilisés, physiquement comme intellectuellement, au service de la mission à remplir.

Art.5 - En tout temps, tous lieux et toutes circonstances « GendXXI » veille à ce que son action soit en parfaite cohérence avec les valeurs de la République Française, telles que portées, notamment, par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Charte éthique adoptée, à Issy-Les-Moulineaux, par l'assemblée constitutive du 13 décembre 2014.

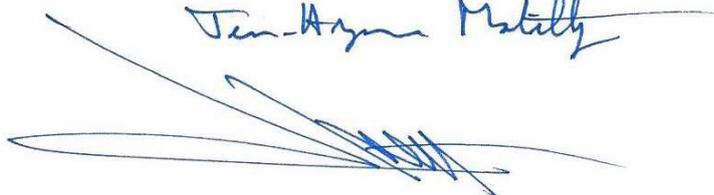
Le secrétaire de l'assemblée

CATHERINE D'ENRIE



Le président de l'assemblée

Jean-Armand Matelly



GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

Statuts « GendXXI » - version 2016.01.30